CONGO

Quoique cette étude concerne essentiellement le Congo, elle présente aussi des évaluations pour les autres États de l'Afrique Centrale (Cameroun, RCA, Gabon, Rwanda et Tchad). Même si certains de ces États sont traités par ailleurs, il nous a paru intéressant de conserver dans sa forme originale la présentation adoptée par l'auteur (R.C.).

Ambroise QUEFFELEC

En décrivant dans notre ouvrage *Le français au Congo* la situation de cette langue dans un pays caractérisé par un plurilinguisme complexe, nous avons éprouvé le besoin de trouver un instrument fiable pour analyser les différentes composantes de la francophonie congolaise et pour mettre cette dernière en rapport avec celle des autres États de l'Afrique centrale. La grille d'analyse des situations linguistiques élaborée, puis précisée, par Chaudenson (1988, 1989) nous a paru un outil commode permettant de cerner tant le «status» (statut et fonctions) du français que son «corpus» (mode et condition d'appropriation et d'usage de la compétence linguistique). On trouvera ici une explicitation de cette analyse et de la traduction chiffrée que nous avons cru bon de lui donner tant pour le Congo que pour les nations voisines.

1. STATUS

1.1. Officialité

Alors que le français est, dans les États frontaliers du Congo, langue officielle de par la Constitution, seul (Gabon, Zaïre) ou concurremment avec une autre langue européenne (Cameroun) ou, depuis peu, avec une langue africaine (le sango en RCA), son statut n'est pas officiellement défini par la Constitution de la République Populaire du Congo: en effet, si la Constitution de la première République Congolaise du 2 mars 1961 lui accorde ce statut dans son article 1, à partir de la Révolution des Trois Glorieuses en 1963, qui amène l'établissement d'un régime marxiste-léniniste, aucune des quatre autres Constitutions ne définit la place des langues en République Populaire du Congo. Cette omission, pour significative qu'elle soit, ne doit pas occulter le fait que le français joue, de facto, le rôle de langue officielle et c'est ce statut de fait que les linguistes (Le Palec, 1983, 33; Calvet, 1987, 116) lui donnent en refusant de polariser leur attention sur le Texte Fondamental. On pourrait d'ailleurs à l'appui de leur position relever

comme le fait Chaudenson (1989, 6) qu'aucune disposition ne fait du français la langue officielle de la France ou de l'anglais celle des États Unis. De plus, le vide juridique n'est pas total puisqu'en 1979 le Parti Congolais du Travail, au cours de son troisième Congrès Extraordinaire, a déclaré le français langue officielle en même temps qu'il proclamait le lingala et le munukutuba langues nationales. Sans doute le concept de «langue nationale» présente-t-il un certain flou, mais il n'en traduit pas moins la volonté des autorités politiques de promouvoir les langues africaines ou, plus exactement, de reconnaître aux véhiculaires la place qu'ils méritent dans la vie de la nation (sur cette tentative pour dépasser le monolinguisme étatique cf. Lipou, 1985, 263-264). Vis-à-vis du problème linguistique de la francophonie, les dirigeants congolais semblent, avec pragmatisme et sagesse, avoir opté pour une voie moyenne entre les deux tendances antagonistes qui existent dans le pays. Face à ceux pour qui, sans le français, il n'est de salut ni culturel, ni politique, ni économique, et à ceux qui considèrent le français comme l'instrument de l'impérialisme et de l'aliénation culturelle et mentale (cf. Ndamba, 1984), la R.P.C. paraît avoir opté pour pour une «troisième tendance qui résulte d'une conception dialectique du monde». Ce point de vue développé par J.F. Obembe, Secrétaire du C.C. du P.C.T. dans Congo-Magazine en 1986 prend en compte aussi bien «les aspects positifs que les aspects négatifs de la francophonie et donc de l'utilisation de la langue française». Il considère que «toute langue est un support d'un message, une enveloppe dans laquelle chacun met la lettre de son choix. On peut donc utiliser le français comme langue de communication et en profiter pour faire passer un message même révolutionnaire [...] Il ne faut donc pas craindre la francophonie.» On doit cependant «éviter que l'usage du français ne desserve les langues nationales.» Le Parti recommande donc d'encourager l'épanouissement des langues nationales et de travailler à leur développement. La formule «Le français oui, mais pas contre les langues nationales» paraît bien résumer la position officielle implicite.

1.2. Usages institutionnalisés

Dans les orientations de son troisième Congrès Extraordinaire «le Parti demande aux institutions du Parti et de l'État, de prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser les deux langues nationales dans l'enseignement et dans la vie politique et administrative de notre pays.» (comme le rappelle Ndinga-Oba, 1989, 237). La prépondérance institutionnelle du français dans la vie publique n'en semble guère entamée.

1.2.1. *Textes officiels*

Tous les textes émanant de l'État, lois, décrets, arrêtés, etc., sont rédigés dans un français administratif qui prend comme référence implicite le modèle

rédactionnel en usage en France où la plupart des juristes congolais ont fait leurs études.

Les documents émanant du Parti sont également écrits dans une langue stéréotypée caractéristique des pays se réclamant de l'idéologie marxiste et dont on retrouvait, récemment encore, des illustrations au Bénin ou au Burkina-Faso.

1.2.2. *Textes administratifs nationaux*

Même quand ils émanent d'instance administrative ou politique de niveau inférieur, ces textes sont rédigés exclusivement en français. Les Autorités ou les fonctionnaires préposés aux divers postes de la hiérarchie administrative prennent à cœur d'utiliser un français écrit le plus conforme possible à la norme orthoépique. Celui-ci symbolise à leurs yeux la Loi, l'Ordre et le Respect que l'on doit aux Institutions, donc à l'Autorité qu'ils représentent. La rédaction de circulaires, d'avis, de notes, de rapports, confère un prestige particulier à leurs auteurs et justifie leur position au sein de la hiérarchie sociale, dans un pays où la tradition parfois sclérosante de droit écrit datant de l'époque coloniale a été confortée par la rencontre de pratiques bureaucratiques propres aux démocraties populaires.

1.2.3. *Justice*

Sauf devant les instances de premier degré, le français est la seule langue pratiquée dans le domaine judiciaire et ce, dès le tribunal de grande instance. Certes, au niveau du quartier ou du village (où s'exerçait traditionnellement la justice coutumière), le règlement des litiges mineurs (conflits de voisinage, etc...) est assuré par le responsable politique de la collectivité qui assume les prérogatives imparties à date ancienne au chef de village ou de quartier. Les différents intervenants utilisent leur langue maternelle, si elle est comprise des autres parties (surtout en zone rurale) ou recourent à la langue véhiculaire de la région (principalement en milieu urbain, a priori moins homogène linguistiquement). L'usage du français est rare à ce niveau, même si tout ou partie des intervenants est apte à l'utiliser; en user serait ressenti comme trop protocolaire, voire méprisant à l'égard des autres parties et arrogant vis-à-vis de l'Autorité chargée de trancher le conflit, qui s'arroge le droit d'intervenir seule dans la langue de la Loi. En revanche, devant les tribunaux présidés par un juge professionnel, le français est la seule langue de communication. Les accusés, les témoins, les plaignants, s'expriment en français (même approximatif); lorsqu'ils déclarent leur inaptitude à parler cette langue, un interprète traduit leurs déclarations et les membres de la Cour passent par son truchement pour les interroger (même si les juges comprennent parfaitement la langue utilisée par les intervenants). Il va sans dire que les plaidoiries des avocats (dont certains, non Congolais, ignorent les langues nationales) et les jugements sont faits en français.

1.2.4. *Administration locale*

Pour ce qui est des contacts entre agents de l'Administration et administrés, qui se font par voie orale, la situation est linguistiquement complexe et varie suivant les milieux; en zone rurale, les fonctionnaires à vocation technique (agents de santé, personnels des services d'agriculture, percepteurs, etc...) utilisent, soit la langue vernaculaire de la localité quand ils la comprennent, soit plus généralement la langue nationale usitée dans la région. Le recours — valorisant — au français n'est pas exclu lorsque le fonctionnaire veut briller, montrer ses compétences ou son pouvoir, ou quand ses interlocuteurs ont un statut qui suggère qu'ils sont à même de le comprendre. En milieu urbain, la communication s'établit soit en langue nationale (par exemple à l'hôpital où le médecin doit obtenir des informations précises pour établir son diagnostic), soit en français, lorsque les locuteurs se reconnaissent une position sociale élevée et lorsqu'ils sont en situation formelle: pour un usager identifié comme maîtrisant le français, s'adresser à un fonctionnaire inconnu «en service» dans une langue nationale ou locale sera perçu comme un signe de familiarité incongrue ou d'insolence.

En ce qui concerne la diffusion dans le peuple de la propagande ou des directives politiques — le Parti dirige l'État — les choses sont également complexes. L'adoption des décisions des organes dirigeants du Parti est suivie (rarement précédée) de longues campagnes d'explications et de commentaires. La radio est le principal canal de diffusion de l'information qui est longuement analysée et disséquée dans les émissions en français et en langues nationales (souvent simples décalques de leurs homologues en français). À l'intérieur du Parti et des organisations de masse, des organes spécifiques chargés de l'«Éducation, Presse, Propagande et Information» veillent à la diffusion «correcte» des directives, du sommet vers la base. Par ailleurs, les responsables politiques (en particulier au niveau du Comité Central) effectuent des «descentes à la base» dans les régions et dans les grandes entreprises, pour expliquer les décisions et «conscientiser» les masses (en français généralement). À mesure que, de degré en degré (selon une conception pyramidale), l'information se déploie en direction du Congolais de base, le rôle des langues nationales s'accroît, mais la référence au texte en français reste implicite.

1.2.5. *Religion*

C'est dans le domaine religieux que l'usage institutionnalisé des langues africaines est le plus développé. Dès le début de la colonisation, par souci d'efficacité, les premiers missionnaires chrétiens ont essayé de délivrer leur message en langue locale. Les premiers travaux sur les langues congolaises sont d'ailleurs l'œuvre de religieux européens ou américains et les nombreuses traductions, adaptations ou commentaires des Livres Saints constituent l'essentiel de la littérature congolaise en langues locales. L'enseignement religieux est dispensé généralement en langue

vernaculaire ou (plus rarement) en langue véhiculaire, à l'intention d'un public d'adultes non scolarisés ou de jeunes peu scolarisés. Le catéchisme a lieu cependant en français pour les enfants qui maîtrisent suffisamment cette langue (dans les années 50 il était dispensé en français pour les élèves qui avaient atteint le niveau du cours élémentaire 2ème année, mais de nos jours on estime que les jeunes ayant atteint ce niveau scolaire n'ont pas une connaissance suffisante du français pour assimiler la Bonne Nouvelle dans cette langue). Les langues locales prédominent également dans l'exercice du culte : ainsi, chez les Catholiques, les messes ordinaires sont célébrées en langue africaine (même par les prêtres étrangers). Le dimanche cependant, dans les villes, une messe (généralement la grand-messe chantée) est célébrée en français. Les organisations para-religieuses (fraternités) adoptent aussi les langues africaines comme idiomes de communication, sauf lorsqu'elles comportent un grand nombre de personnes scolarisées. Chez les fidèles des religions messianiques africaines (matsouanistes, kimbanguistes, adeptes des sectes syncrétiques, etc...) l'usage des langues africaines dans le culte est pratiquement exclusif.

1.3. Éducation

L'école, au Congo comme partout ailleurs en Afrique francophone, reste, avant comme après l'Indépendance, le principal lieu d'acquisition du français. Son statut d'unique medium d'enseignement ne semble pas avoir été contesté dans les premières années qui ont suivi l'Indépendance. L'expérience du grand voisin zaïrois, où sous la pression populaire (idéologie du « rattrapage ») le français est introduit en 1962 comme langue d'enseignement dès la première année du primaire (au détriment des quatre langues zaïroises dominantes qui constituaient les langues principales de l'enseignement primaire durant la colonisation belge, cf. Faïk, 1979, 448 et CONFEMEN, 1986, 346), n'incite pas les Autorités à revoir ce statut. Leur effort porte essentiellement sur la démocratisation de l'enseignement : « Dès 1963 près de 80 % de la population scolarisable fréquente plus ou moins régulièrement l'école. » (Soret, 1978, 209). Les critiques contre le régime « néo-colonial » de l'abbé F. Youlou ne remettent pas vraiment en cause le système éducatif et la place prépondérante qu'y occupe le français. Sa connaissance reste indispensable pour occuper des emplois même subalternes et Devauges (1963, 128) cite le cas de chômeurs qui, de leur propre initiative, se réunissent pour faire des exercices de français. Les réformes de structure édictées par le régime « progressiste » de Massamba-Débat ne concerne pas le contenu de l'enseignement. La loi 32/65 du 12 août 1965 qui nationalise l'enseignement privé vise essentiellement la prise de contrôle de l'ensemble du système éducatif, sous prétexte de laïcité et de rationalisation de l'effort national d'éducation. La « Réforme de 1967 », codifiée pour l'essentiel dans le décret 67/62 du 1er mars 1967, institue une filière unique de l'enseignement court et de l'enseignement long existant précédemment et remplace le B.E.P.C. français par un B.E.M.G. spécifiquement congolais. Il

faut cependant attendre 1969 et la création du P.C.T. pour que la place de l'école dans la société et son fonctionnement soient fondamentalement remis en question. À la suite du IIIe Colloque sur l'Enseignement de décembre 1970, le projet d'école du peuple préparé par l'Union de la Jeunesse Socialiste du Congo est entériné en février 1971 par le Comité Central du Parti Congolais du Travail. Ce projet dessine les grands traits d'une réforme «totale, radicale, systématique» du système de l'enseignement qui mettrait «la culture scolaire en liaison étroite avec les travailleurs et la production». Partant du constat que le système éducatif de l'époque est un héritage de la colonisation, qu'il est peu adapté aux réalités économiques et culturelles nationales, qu'il maintient le pays dans le sous-développement et le Congolais dans l'aliénation, le projet qui participe de «la lutte pour l'indépendance nationale et la démocratie nationale», vise à restaurer «la valeur du patrimoine national», et se tourne «vers le développement économique et social de la nation». À côté du problème de la promotion du travail productif, la question de la langue d'enseignement y tient une place prépondérante: le projet préconise la revalorisation des langues congolaises et souhaite des mesures «pour qu'une langue nationale devienne langue écrite et possédée par tous les Congolais». Ce point de vue est explicité par le futur ministre Th. Obenga: «Continuer à imposer et à maintenir la langue de l'ancien colonisateur comme langue de notre propre expérience nationale revient au fond à renforcer la mainmise économique de l'ex-pays colonisateur sur l'ensemble du pays: l'aliénation culturelle est la vis de sécurité de l'exploitation économique [...] Une politique linguistique s'avère par conséquent urgente et nécessaire en R.P.C.» (Obenga, 1974, 119) et l'historien de prôner l'adoption d'une langue nationale congolaise. Le programme du P.C.T. va dans le même sens: «Il [le P.C.T.] favorisera l'étude des langues nationales pour aboutir à l'adoption de l'une d'entre elles comme véhicule de la pensée nationale et son enseignement progressif dans les écoles.» (Etumba, 9/6/73). Ce projet élaboré par une avant-garde à l'intérieur du Parti et de l'U.J.S.C., elles-mêmes organisations d'avant-garde, va se heurter rapidement à des réticences. À l'intérieur du Parti, certains éléments conservateurs ou lucides freinent par conformisme ou réalisme la mise en place du projet. Dans le peuple lui-même, faute d'une campagne d'explication suffisante et de garanties juridiques concernant l'accueil sur le marché de l'emploi des produits du futur système éducatif, «une fraction de la population craint qu'une réforme radicale ne soit un moyen machiavélique imaginé par les détenteurs des postes importants, garantis par des diplômes étrangers ou équivalents, pour éviter la concurrence des générations à venir en les privant de l'accès aux mêmes diplômes.» (Eliou, 1975, 269). Surtout, d'autres couches de la population (en particulier dans le sud du pays) craignent que le projet ne vise, en dernier lieu, à imposer le lingala comme seule langue nationale (au détriment du munukutuba et des langues vernaculaires) et, par-là même, à consacrer le pouvoir culturel des «nordistes». En effet, sans que cela soit dit explicitement, il est clair que «les préférences des réformateurs vont surtout au lingala» (Guth, 1973, 153). Quand l'hebdomadaire du Parti (Etumba, 24/9/70) définit quelques critères de choix apparemment objectifs et techniques: «Nous devons nous poser

la question de savoir si la langue choisie a des possibilités internes de développement, s'il existe dans cette langue une littérature écrite ou orale sufisante, si cette langue a une prépondérance politique et sociale, quel est son potentiel d'expansion, si elle est parlée par une grande couche de la population», la réponse semble évidente même pour un non-linguiste et cette intention d'opter pour le lingala, ouvertement défendue par certains responsables[1], provoque «du mécontentement à Bacongo» (Guth, 1973, 154). Le projet ne rencontre pas non plus l'adhésion des étudiants et des élèves qui auraient dû être les principaux bénéficiaires du nouveau système et qui ont eu une réaction hostile «sinon de caste, du moins d'un groupe social façonné par la longue action du système antérieur de l'enseignement» (Eliou, 1975, 200). L'absence des deux conditions nécessaires au bon démarrage du projet (adhésion massive du Peuple et intervention d'une couche sociale qui en aurait fait son cheval de bataille) empêche son développement. Dès 1973 les responsables politiques constatent que le projet stagne et que les actes ne suivent pas les paroles: «L'École du Peuple risque de devenir un mythe» (M. Ngouabi, Etumba, 3/11/73); «Les prémisses de l'École du Peuple sont battus en brèche» (M. Mberi, Secrétaire à l'Éducation du P.C.T., Etumba, 12/10/74). Il est vrai, comme le constate A. Makonda (1988, 44), qu'on a sauté une étape «entre les recommandations du colloque et les actions de terrain: l'opérationnalisation des objectifs, le choix de stratégies appropriées et la mise à disposition des moyens nécessaires. Attitude volontariste qui n'a conduit qu'à gaspiller du temps et des énergies». Dans la pratique, toujours selon le même auteur, bien informé puisqu'il travaille à l'Institut National d'Action et de Recherche Pédagogiques, «la revalorisation des langues nationales se limita à la levée de l'interdiction qui pesait sur leur utilisation dans les enceintes scolaires.» En 1977 l'aide financière et technique de l'U.N.E.S.C.O. permet de mettre en place un projet structuré — au moins sur le papier. La loi scolaire 20/80 du 11 novembre 1980 qui porte réorganisation du système éducatif, reconduit les grands principes de démocratisation, d'obligation scolaire (10 ans) et de gratuité, tout en sachant que ces objectifs (en particulier le second) seront très difficiles à tenir. Dans son article 4, elle stipule que «les deux langues nationales, le lingala et le munukutuba, sont enseignées à l'École du Peuple», mais dans l'esprit des promoteurs du texte, leur extension est limitée puisque «les deux langues nationales appellées à assurer la fonction de langues d'enseignement dans un avenir lointain, seront enseignées, pour le moment, comme des matières au même titre que les langues étrangères autres que le français». Théoriquement, les élèves sortant de l'École Fondamentale devraient donc pouvoir (CONFEMEN, 1986, 137):

- communiquer de manière satisfaisante par le langage oral et écrit (langue d'enseignement et plus tard langue nationale),
- intégrer une attitude plus positive envers la langue nationale au cas où elle ne serait pas encore enseignée.

Ceux qui sortent du Collège d'Enseignement Général Polytechnique devraient pouvoir:

— comprendre, communiquer de manière satisfaisante à l'oral et à l'écrit dans la langue d'enseignement,

— communiquer oralement et par écrit dans au moins une langue nationale,

— lire et comprendre les textes simples et communiquer oralement et par écrit dans les langues étrangères.

Pour permettre l'introduction progressive des langues nationales dans l'enseignement, l'I.N.R.A.P. a réalisé, en particulier entre 1975 et 1981, un certain nombre de matériels didactiques nécessaires à l'enseignement «des» et «en» langues nationales (manuels, grammaires, lexiques bilingues, lexiques thématiques, etc.) destinés aux futurs utilisateurs (enseignants et élèves). Une expérimentation a été réalisée dans des classes pilotes. Dans le même temps, tant à la Faculté des Lettres qu'à l'I.N.S.E.D., sont formés des enseignants en langue nationale et on crée un CAPEL option langues nationales (cf. Ndinga-Oba, 1989, 236-238). Les résultats ne semblent pas avoir été à la hauteur des espérances: «Depuis 1984 le projet n'est plus financé — crise oblige — et l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques assiste, impuissant, à l'étiolement de ses écoles expérimentales et de tout l'investissement intellectuel et matériel qu'elles avaient nécessité.» (Makonda, 1988, 46). Au cours des journées de réflexion sur les langues nationales organisées sous l'égide du Parti en avril 1987, le directeur de l'I.N.R.A.P. «parlant de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, a constaté que, malgré une démarche bien définie et une considérable production d'ouvrages sur les langues nationales, l'insertion de celles-ci en tant que disciplines d'enseignement ne s'est pas réalisée. La question de l'introduction des langues nationales à l'école n'est pas le fait d'un acte administratif seul. Mais il faut, pour y parvenir, réunir des conditions et que l'environnemnt social s'y prête.» (Etumba, 25/4/87). Quant à l'expérimentation du CAPEL en langues nationales à l'I.N.S.E.D. «elle s'est soldée par un échec.»(Etumba, 25/4/87).

Dans le domaine de l'alphabétisation des adultes les campagnes entreprises à partir de 1965 ont eu un certain succès, puisque dans la décennie 1970-1980 elles concernent entre 15 000 et 20 000 adultes par an. Jusqu'en 1890, elles se faisaient presque exclusivement en français, assurées par des bénévoles, enseignants de formation pour la plupart. À la suite de décisions ministérielles, les langues nationales (le lingala au nord du pays, le munukutuba au sud) ont été introduites dans cette alphabétisation fonctionnelle, dont les méthodes et les programmes furent élaborés par l'I.N.R.A.P. : la première année, les séances d'alphabétisation ont lieu en langue nationale locale, puis progressivement sont introduits certains termes techniques et quelques structures du français. L'apprentissage est destiné à faciliter l'apprentissage de la lecture du français qui intervient par la suite. Le bilan de l'introduction de cette alphabétisation en langue nationale est lui aussi nuancé. Le responsable de la Direction Nationale de l'Alphabétisation constate «qu'en dépit des succès obtenus, il subsiste encore de nombreuses difficultés: faible engagement politique en dépit des textes existants, pénurie en moyens, problèmes

du bénévolat, inadéquation des méthodes, résistance des adultes à s'alphabétiser en langues nationales.» (Etumba, 25/4/87).

Les tentatives d'introduction des langues nationales dans le système éducatif n'ont donc connu qu'un succès fort limité et on doit considérer avec Makonda (1988, 44) que «l'enseignement était — est toujours — intégralement dispensé en français.»

1.4. Moyens de communication de masse

1.4.1. *Presse écrite*

La presse congolaise est presque exclusivement écrite en français: Eliou (1975, 141) note avec amertume «qu'il n'y a pas dans le pays un seul journal, pas une colonne de journal en langue congolaise et que malgré les déclarations officielles, ni les enseignes, ni les affiches, ni même les slogans, pourtant principalement destinées à être déclamés, n'utilisent les langues congolaises.» De fait, la dénomination des deux publications principales, Mweti (tri-hebdomadaire d'informations générales) et Etumba («La lutte», hebdomadaire politique du Parti Congolais du Travail) ne doit pas abuser: ces journaux sont (sauf pour quelques très rares articles d'Etumba dans les années 75-80) intégralement rédigés en français. La situation est semblable pour le mensuel à vocation culturelle Congo-Magazine, l'hebdomadaire catholique (destiné à l'Afrique centrale mais imprimé à Brazzaville) La semaine, l'hebdomadaire sportif Le sport et les diverses publications à diffusion limitée des organisations de mmasse Jeunesse et révolution (U.J.S.C.), Voco (Confédération Syndicale Congolaise), Journal de l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo, etc. Seul l'hebdomadaire (?) à tirage confidentiel Bassali ya Congo («Travailleurs du Congo») et le journal ronéoté des services d'alphabétisation du Pool Ntseengo («La houe») sont rédigés en langue africaine mais il est très difficile de se les procurer.

1.4.2. *Radio*

La possession et l'utilisation d'un poste récepteur de radio sont extrêmement courantes en R.P.C. Les progrès économiques liées au boom pétrolier des années 75-80 ont permis à presque tous les foyers congolais de posséder un récepteur et, en brousse comme en ville, les taux d'écoute sont importants. Les auditeurs peuvent capter selon les régions, outre les émissions de la Voix de la Révolution Congolaise et de la Radiodiffusion Zaïroise audibles partout, celles de la Centrafrique, du Gabon ou du Cameroun, pays francophones voisins. Selon Couvert (1982, 15), la proportion d'émissions en français pour chacune de ces radios est de 60 % pour le Congo, 60 % pour le Zaïre, 75 % pour la Centrafrique, 100 % pour le Gabon, 65 % pour le Cameroun; le lingala et le munukutuba

totalisent (CONFEMEN, 1986, 136) 27 heures d'émission par semaine sur la Voix de la Révolution Congolaise consacrées à :

— résumé du journal (1/2 h — 2 fois par jour),
— avis, communiqués, musique (10 minutes — 3 fois par jour),
— reportages sportifs, santé, etc. (10 minutes — 3 fois par jour).

1.4.3. *Télévision*

Relativement faible, même en milieu urbain où la possession d'un poste est limitée aux classes aisées, le nombre de récepteurs de télévision tend à s'accroître rapidement. En plus des émissions de la Télévision Congolaise (qui émet à 70 % en français), les téléspectateurs peuvent capter à Brazzaville les programmes de la Télévision Zaïroise (60 % en français) et à Pointe-Noire ceux de la Télévision Gabonaise (100 % en français). Les programmes en langues nationales (4 heures par semaine) étant souvent peu attractifs en raison de moyens techniques limités, la majorité des téléspectateurs préfère les émissions en français dont une bonne partie est produite en Europe.

1.4.4. *Cinéma (circuit commercial)*

On peut diviser en trois catégories la vingtaine de salles de cinéma qui existent dans le pays :

— les salles « climatisées de haut standing », qu'on trouve à Brazzaville et Pointe-Noire, sont fréquentées par l'élite intellectuelle et présentent principalement des films français ou doublés en français,
— les salles dépendant des services culturels des ambassades reçoivent un public scolaire ou étudiant et projettent également des films français (par exemple au Centre Culturel Français de Brazzaville) ou étrangers (dans la version originale mais pratiquement toujours sous-titrés en français),
— les salles de quartier ou les salles régionales, fréquentées par un public populaire souvent bruyant, passent surtout des films d'action ou d'amour de provenance diverse : France, États-Unis, Italie, Angleterre, Inde, Hong-Kong, Égypte. Ces films parlant français ou sous-titrés en français sont en général de mauvaise qualité technique et les spectateurs ont du mal à comprendre l'intégralité de la bande-son. Leur impact dans la diffusion du français est donc limité. On notera aussi le développement rapide de la vidéo-cassette qui concerne presque exclusivement les classes aisées ou les Européens : les films disponibles y sont à 95 % en français version originale ou version doublée.

1.4.5. *Édition*

La R.P.C. est sans doute le pays d'Afrique Noire francophone où le nombre d'écrivains de renom est le plus élevé : la littérature congolaise d'expression française est une des plus brillantes d'Afrique et la consécration internationale a couronné les productions de ses représentants les plus éminents : S. Bemba, H. Lopes, Sony Labou Tansi, J.-B. Tati-Loutard, Tchicaya U Tam'Si. Dès 1979, A. Chemain et R. Chemain, dans leur remarquable Panorama critique de la littérature congolaise, recensent « un corpus de plus d'une cinquantaine de titres publiés » et « une vingtaine d'écrivains pour un peu plus d'un million d'habitants, ce qui est une proportion tout à fait remarquable. » (1979, 14). Depuis cette date, le rythme des publications des auteurs congolais ne s'est pas ralenti, même si de nombreux jeunes écrivains, faute de pouvoir se faire éditer, doivent conserver dans leurs tiroirs leurs manuscrits. Pourtant l'Union Nationale des Écrivains et Artistes Congolais est active, les Autorités politiques, à travers le Ministre des Arts et de la Culture, le poète-romancier Tati-Loutard, encouragent et aident les écrivains, le public potentiel existe (succès des représentations théatrales et des expositions fixes ou itinérantes du livre congolais). Cependant la littérature congolaise souffre de la faiblesse du réseau de dsitribution (mauvaise organisation des « Librairies Populaires ») et surtout de l'absence de structure d'édition nationale adéquate. Les écrivains congolais sont obligés de se faire éditer à l'étranger (Paris, Yaoundé, Dakar), ce qui entrave l'éclosion des jeunes talents et les oblige à choisir le français comme moyen d'expression. Un petit nombre d'intellectuels contestent ce choix et considèrent que l'écrivain ne peut témoigner pour son peuple dans une langue étrangère : il n'y aurait de littérature congolaise qu'en langue congolaise. En fait, il existe bien une littérature en langue nationale, mais elle se développe essentiellement à l'oral et son passage à l'écrit est embryonnaire : « La littérature congolaise orale est certainement notre littérature la plus accomplie dans la mesure où elle s'accorde avec nos traditions culturelles. Mais elle est en train de perdre son support et son statut. » (J.-B. Tati-Loutard, 1985, 256). Peu d'auteurs écrivent, dans la pratique, en langue africaine. En 1973, à l'occasion d'un concours artistique lié à la commémoration du dixième anniversaire des Trois Glorieuses, le ministre H. Lopes avait certes incité les artistes à utiliser les langues nationales : « Les musiciens, les écrivains, les acteurs et les cinéastes doivent savoir que le français n'est pas la langue de rigueur pour produire un chef-d'œuvre. Ceux qui s'expriment mieux dans la langue dans laquelle leur parlait et les berçait leur mère, la langue avec laquelle ils ont appris à nommer l'univers... que ceux-là écrivent dans l'une des grandes langues nationales que parle et comprend notre peuple. » Cependant, comme le constate avec regret Eliou (1975, 140), « il semble que cette initiative n'ait pas donné de suite. » La production en langue nationale concerne presque exclusivement les domaines religieux et didactiques (ouvrages techniques conçus pour l'alphabétisation fonctionnelle des adultes). Tout le reste de la production locale s'effectue en français.

1.5. Secteurs secondaires et tertiaires privé

En tant que pays socialiste qui a nationalisé la plupart des moyens privés de production, la R.P.C. possède un secteur secondaire et tertiaire privé assez réduit. Les entreprises étatiques et para-étatiques ainsi que les entreprises d'économie mixte occupent une place prépondérante dans l'économie congolaise, même si le gouvernement a décidé de développer un secteur concurrentiel en raison du déficit énorme et chronique du secteur public. Cependant, étant donné l'intérêt du critère qui vise à prendre en compte les liens entre la maîtrise d'une langue et l'existence de «possibilités professionnelles ouvertes», nous l'élargirons aux entreprises publiques pour constater que la possession du français est un facteur de promotion sociale et professionnelle extrêmement efficace. L'accès à l'emploi et surtout l'obtention d'une situation élevée passent presque nécessairement par la maîtrise d'un français oral et écrit en conformité avec la norme, que ce soit dans les industries de transformation ou dans le domaine des services. Parler français correctement constitue une condition nécessaire, voire suffisante si l'on a des appuis, pour le Congolais désireux de travailler dans le commerce de gros ou de demi-gros, dans le secteur bancaire ou hôtelier.

2. LE CORPUS

Si du point de vue du «status» la langue française possède une situation nettement privilégiée par rapport aux autres langues, l'évaluation des corpus et conditions d'appropriation et d'usage de la compétence linguistique dans les diverses langues, révèle une situation beaucoup plus équilibrée.

2.1. Appropriation linguistique

L'appropriation des divers idiomes en contact varie assez considérablement suivant les lieux où elle s'effectue.

2.1.1. ***Le milieu familial*** (au sens large) est par excellence le lieu d'acquisition des langues africaines.

— En zone rurale où on observe en général une certaine homogénéité linguistique et ethnique, l'enfant congolais commence par apprendre la langue vernaculaire qui, le plus souvent, est commune aux parents (les mariages inter-ethniques étant plus rares en brousse qu'en ville). Lorsque les parents ne possèdent pas la même langue vernaculaire, l'enfant apprendra soit la langue ethnique de la communauté villageoise, soit (plus rarement) la langue véhiculaire utilisée dans la région.

— En zone urbaine où le brassage des populations est important et où l'endogamie ethnique (tendance ou règle imposant le mariage entre membres du même groupe ethnique) est moins strictement observée, l'enfant sera conduit à apprendre en premier la langue ethnique de ses parents, surtout lorsque ceux-ci possèdent cette langue en commun. Concurremment il pourra apprendre la langue véhiculaire parlée de façon préférentielle par ses parents (idiome véhiculaire le plus souvent apparenté génétiquement à sa langue vernaculaire première). Cette acquisition simultanée dès l'enfance de deux langues parentales favorise assurément les alternances codiques vernaculaire/véhiculaire (par exemple lari/munukutuba, civili/munukutuba ou mbochi/lingala) qui sont fréquentes en ville. Dans le cas d'enfants issus de couples exogames, l'acquisition de la seule langue véhiculaire commune aux deux parents tend à se développer, signe du recul des langues ethniques en milieu urbain. Il est très rare que le français soit acquis comme langue première : le cas ne s'observe que pour les enfants d'étrangers, d'intellectuels congolais acculturés ou de couples mixtes Congolais/étranger (plus rarement si le conjoint étranger est Zaïrois).

2.1.2. ***Le milieu extra-familial informel*** (quartier, marché, jeux) sera en brousse l'espace où à la fois se consolidera l'acquisition de la langue vernaculaire et se fera l'initiation à la langue véhiculaire régionale (sauf si celle-ci a déjà été acquise dans la cellule familiale). En ville, en revanche, la langue vernaculaire aura un rôle minoré : dans le quartier (surtout si celui-ci est hétérogène) on apprend surtout le véhiculaire régional ou même (dans certains quartiers de Brazzaville assez cosmopolites comme Moungali) les deux véhiculaires nationaux. Le quartier pourra être aussi un lieu d'initiation au français parlé local : l'apprentissage du français par certains adultes illettrés (souvent des broussards venus en ville pour cause d'exode rural) revêt cette forme originale d'une appropriation « sur le tas » au hasard des voisinages, des contraintes de travail ou du commerce : la nécessité les amène à pratiquer tant bien que mal un français approximatif instable auquel S. Bemba a conféré une dignité littéraire en le mettant en scène dans sa « comédie populiste » Un foutu monde pour un blanchisseur trop honnête. Parmi ces modes d'acquisition informels du français, il faudrait citer celui des Parisiens, de ces jeunes urbains peu lettrés des quartiers sud de Brazzaville, qui font la dure expérience d'une émigration plus ou moins clandestine à Paris (Paname) où ils apprennent la « sape » (et incidemment le français) avant de revenir, tout auréolés de leur aventure et riches de leur argot.

2.1.3. ***Le milieu extra-familial formel*** (qui se confond pour la majorité des jeunes Congolais avec la fréquentation de l'école) est en revanche l'espace où s'effectue prioritairement l'apprentissage du français, seule langue d'enseignement et presque seule langue enseignée.

De manière moins coercitive qu'à l'école coloniale où l'enfant surpris à parler sa langue maternelle devait porter en guise de punition l'infamant «symbole», le jeune Congolais se trouve plongé, dès sa première année de scolarité, dans un bain linguistique francophone. L'efficacité de celui-ci est cependant minoré par :

— la surcharge des effectifs : le nombre d'élèves par maître qui était en 1980 de 56 pour le primaire et de 51 pour le secondaire, s'est élevé en 1986 à 62 pour le primaire et 45 pour le secondaire. Encore s'agit-il là de chiffres moyens : le taux d'encadrement est beaucoup plus faible en ville qu'en brousse et il n'est pas rare de voir des classes de 80 élèves dans les grands centres urbains. Le manque de locaux a conduit d'ailleurs les Autorités à généraliser le système des «vagues» (utilisation des mêmes locaux par deux classes pédagogiques qui se succèdent dans la journée).

— le manque de qualification des enseignants : pour pallier la pénurie d'enseignants, on a recruté dans les années 70 des «volontaires de l'enseignement», lycéens et étudiants non diplômés, à qui on a confié des enseignements et des élèves sans les avoir formés et sans qu'ils eussent les titres requis. Il en résulte une sous-qualification dramatique de la majorité des maîtres qui dominent mal les matières qu'ils sont censés enseigner (le français en particulier) et sont peu motivés par la médiocrité de leur salaire.

— l'inadaptation des manuels et des techniques pédagogiques. Des efforts ont certes été accomplis à l'I.N.R.A.P. pour élaborer des méthodes et des ouvrages didactiques tenant compte des situations réelles d'enseignement et du substrat linguistique, mais l'enseignement du français demeure inadapté. Formés rapidement (ou pas formés du tout), rarement recyclés, insuffisamment encadrés, confrontés à des effectifs pléthoriques et à des problèmes de discipline et de manque de manuels, les enseignants conçoivent fréquemment beaucoup de scepticisme à l'égard des nouvelles méthodes (souvent simples transpositions conçues en laboratoire de méthodes élaborées hors du pays) et en reviennent à une pédagogie traditionnelle (symbolisée par Mamadou et Bineta), tout aussi inadaptée.

Le rendement de l'enseignement se ressent considérablement de ces faiblesses et le niveau des connaissances en français des élèves et de leur pratique de cette langue est faible. Selon une enquête menée par C. Couvert en 1982 auprès des chercheurs de l'I.N.R.A.P.,

— «Le français mal appris devient une langue traduite littéralement.

— La grammaire mal apprise donne naissance à des mots dérivés (congolismes).

— À l'entrée en 6e, 50 à 60 % des élèves reçus à un examen de moins en moins difficile, ne connaissent ni les conjugaisons ni les tables de multiplication.»

Le bilan est sévère: «Le français est donc de moins en moins bien parlé, au moins jusqu'à la classe de 3e (F 10). À partir de la 2e le nombre d'élèves est moins important (sélection par abandon) et le niveau peut être comparable au niveau de la même classe en France.» (Couvert, 1982, 21).

On doit donc mettre en doute la qualité du français acquis par des élèves, dont d'ailleurs un bon nombre quittent l'institution scolaire assez rapidement: si le taux de scolarisation est le plus élevé d'Afrique, le taux de déperdition scolaire est également un des plus importants. La déploration de la faiblesse du niveau en français des élèves et des étudiants constitue d'ailleurs un leitmotiv dans la conversation des parents et des milieux intellectuels.

2.2. Véhicularisation

Le fait dominant qui caractérise la dynamique linguistique de la R.P.C. est le recul des langues ethniques au profit des véhiculaires. L'urbanisation massive qui vide les campagnes de leur population jeune, les brassages de populations importants, le goût des Congolais pour les déplacements, font que les langues ethniques déclinent en tant que moyen de communication et d'expression. Symboles du rattachement de l'individu à un groupe ethnique et à ses valeurs (beaucoup de personnes interrogées sur leur identité profonde se définissent prioritairement par la langue vernaculaire qu'elles utilisent), elles sont souvent chargées d'un potentiel affectif important qui leur confère un pouvoir souvent mythique valorisant pour leur utilisateur. Langues du «village» (lieu symbolique auquel tout urbain ne peut manquer de se référer), elles trouvent cependant moins d'occasions d'être utilisées en ville en dehors de la cellule familiale élargie. Marques de l'identité ethnique, de reconnaissance (identification des «frères»), elles permettent de faire jouer la solidarité ethnique à tous les niveaux. Instruments de différenciation, elles peuvent aussi être mal perçues par les autres groupes et par les Autorités qui peuvent voir dans leur utilisation incongrue la manifestation intempestive d'une tendance au «tribalisme», contraire à l'idéologie de l'unification nationale (sur ce problème, cf. Ossebi, 1982 et Kouvouama-Dacy, 1985). Au niveau même de la dénomination, les langues ethniques ont tendance à être dévalorisées (surtout par les locuteurs ne les parlant pas): comme le relève finement A. Le Palec (1983, 39), «les trois langues véhiculaires le lingala, le munukutuba et le français ont statut de langue, les autres langues sont sont nommées par les Congolais «patois». Les langues que l'on comprend sans pouvoir les parler, sont les langues des autres et il y a sans doute, au-delà d'un jugement porté sur la pratique de ces langues considérée comme non directement utile, un certain refus.» Il tend à s'instaurer, en ville surtout (et principalement dans les quartiers hétérogènes linguistiquement) une diglossie significative entre vernaculaires et véhiculaires: les premiers sont utilisés essentiellement à la maison, les autres s'emploient surtout à l'extérieur (quartier, marché, etc.). La spécialisation fonctionnelle différencie la variété «haute» («la langue véhiculaire est la langue que l'on n'a

pas honte de parler», Le Palec, 1983, 39) de la variété «basse» que constituent les langues ethniques réservées à la vie privée du groupe. Il est d'ailleurs significatif que le terme «national» ait été réservé aux langues véhiculaires, alors qu'étymologiquement il aurait dû s'appliquer plutôt aux langues ethniques (qui pour la plupart sont spécifiquement congolaises tandis que lingala et munukutuba sont aussi des langues nationales du Zaïre). Cette diglossie, le plus souvent conforme au modèle de Ferguson (1959) puisqu'elle met en jeu des langues véhiculaires et ethniques africaines apparentées (/lingala ou civili/munukutuba, par exemple) se complique de diglossies enchâssées qui stratifient les langues véhiculaires entre elles. Sur le modèle de ce que l'on pourrait trouver dans d'autres pays africains, Centrafrique (français/sango/autres langues africaines), Niger (français/haoussa/autres langues africaines), etc. (cf. Calvet, 1987, 47), le français constitue une forme «haute» en face du lingala et du munukutuba, eux-mêmes formes hautes par rapport aux langues vernaculaires: les langues nationales s'emploient de préférence dans les contextes informels: les enquêtes menées par Le Palec (1983) sur les marchés de Brazzaville révèlent que, conformément à leur fonction originelle, les véhiculaires africains prédominent dans les transactions commerciales du circuit de distribution traditionnel. Ils s'imposent aussi dans les relations professionnelles informelles (échanges entre collègues de travail, discussion entre élèves ou étudiants en dehors des locaux scolaires), dans les relations de voisinage ou dans les relations de voyage (à l'intérieur de la région d'origine), etc...

Cependant, même si (cf. l'enquête de Lipou, 1985 sur la Lekoumou) leurs fonctions tendent à s'étendre aux domaines considérés traditionnellement comme prestigieux (religion, justice, relations gouvernants/gouvernés), la plupart des fonctions supérieures restent réservées au français. Celui-ci est perçu au niveau des représentations comme la langue du pouvoir, du savoir, du droit, de l'information, de la promotion sociale, de l'ostentation. De plus, il exerce au Congo «comme partout dans les pays francophones d'Afrique une fonction mythique, mystique, voire mystificatrice: signe extérieur du savoir, il est la clé magique qui donne accès à la réussite sociale et au pouvoir. Son utilisation correspond rarement à une nécessité absolue, sauf celle qui consiste à montrer qu'on est arrivé à un niveau de compétence linguistique autorisant une légitime revendication du pouvoir et éventuellement à mystifier son prochain.» (Ngalasso, 1986, 15). Eliou perçoit bien (1975, 81) l'institution d'une «mystique de la langue française. Elle serait La langue par excellence.» A. Niangouna (1985, 184-185) relève également l'emprise du français: «il est le critère sériant des valeurs humaines, l'indice le plus évident d'ascension sociale et par-delà toute autre considération la source de suffisance, de fierté et d'orgueil personnels.» Son degré de maîtrise constitue le critère par excellence d'évaluation «de la compétence et des aptitudes d'un individu.» Trait original par rapport à d'autres pays d'Afrique, il tend à connaître une véhicularisation et une appropriation de la part de la majorité des Congolais. Ainsi que l'écrit A. Niangouna «le goût de la langue et de la culture française font désormais partie intégrante de l'être moral et psychologique du

Congolais. Nous avons acquis de nouvelles mentalités, nous ne sommes pas sûrs de nous en défaire très tôt. Celles-ci participent à l'activité spirituelle et orientent nos comportements. Rares sont les intellectuels qui pensent en leur langue et s'expriment en français. Même entre amis de source ethnique commune, les Congolais parlent français. La distinction fait place à la spontanéité [...] Il est ainsi fondé de soutenir que le français est désormais la langue véhiculaire et celle de l'unité nationale. » (1985, 185). Ce développement du français comme langue véhiculaire nationale se trouve renforcé par l'apparence de neutralité dont il est porteur en face de langues véhiculaires identifiées comme porteuses de cultures et de valeurs ethniques nettement marquées : par rapport au lingala, langue véhiculaire du nord, au lari, langue véhiculaire du Pool et au munukutuba, langue véhiculaire du sud, le français apparaît comme non marqué ethniquement : son utilisation permet de masquer (de résoudre ?) une oppposition ethnique nord-sud que les dirigeants essaient d'exorciser. Leur grande prudence voire leur inertie en matière d'aménagement linguistique cache en fait une grande sagesse et le désir de ne pas voir s'exacerber des rivalités, sinon des conflits latents qui, de linguistiques deviendraient rapidement politiques[2].

2.3. Types de compétence

Le modèle proposé par Manessy pour décrire le français en Afrique Noire nous semble pouvoir s'appliquer assez bien au Congo. Le français local se présente « comme un continuum dont un des pôles est la langue très pure de nombreux écrivains ou intellectuels africains et dont l'autre se perd souvent dans une zone indécise où l'on a peine à distinguer ce qui est la réalisation approximative des structures françaises de ce qui ressortit aux langues du substrat. » (Manessy, 1978, 93, repris par Lafage, 1989). La compétence des différents locuteurs francophones devrait être analysée en fonction de leur « localisation à l'intérieur du continuum » et de l'« ampleur de leur répertoire » (Manessy — Wald, 1984, 16), en tenant compte du fait que leur compétence émettrice set souvent de loin inférieure à leur compétence réceptive. Faute de pouvoir mener des enquêtes qui auraient nécessité de gros moyens, et devant la nécessité de rendre compte, même de manière provisoire et approximative, de la compétence langagière de divers locuteurs, il a semblé qu'on pouvait s'appuyer comme critère pertinent sur le nombre d'années de scolarisation des sujets parlants. L'école n'est certes pas le seul lieu d'acquisition du français. Sans doute Chaudenson (1989, 11-12) signale-t-il avec raison que le nombre d'années de scolarisation en français n'a de sens que tempéré par une prise en compte de la fiabilité et de l'efficacité des modes d'enseignement du français (ainsi la lecture des copies de l'examen d'entrée en 6e révèle que les écoliers des années 60 possédaient une compétence en français écrit nettement supérieure à celles de leurs homologues des années 80). Cependant l'importance du rôle que joue l'institution scolaire dans l'acquisition du français dans un pays scolarisé désormais à près de 100 % a paru justifier notre position, d'autant plus

que le travail de Couvert (1982) est le seul à fournir des données relativement fiables[3]. Rappelons que cette enquête de l'I.R.A.F. (qui a porté sur la quasi-totalité des pays francophones d'Afrique) divise la population en six groupes en fonction de son degré d'instruction (= de connaissance du français):

— N0 = Non francophones.
— N1 = Francophones ayant suivi les deux premières années de l'enseignement primaire: en théorie ils se caractériseraient par une oralité simple: écoute et compréhension de la radio, capacité de répondre à des questions simples.
— N2 = Francophones ayant suivi intégralement un enseignement primaire de bonne qualité. Ils seraient capables de lire le journal et maîtriseraient une écriture simple.
— N3 = Francophones ayant suivi un enseignement jusqu'à la fin de la classe de 3e. Le niveau atteint en français leur permettrait de lire des ouvrages simples et de comprendre un film en français.
— N4 = Francophones ayant atteint le niveau baccalauréat: ils pratiqueraient aisément un français correct et domineraient la langue qu'ils utilisent.
— N5 = Francophones ayant suivi des études supérieures.

La synthèse opérée (en pourcentage de population pour l'année 80) à partir des enquêtes de l'I.R.A.F. dans les différents pays de l'Afrique Centrale permet de dresser le tableau synoptique suivant: (sur l'analyse de ces résultats cf. Queffélec, 1989)

	BUR.	CAM.	CENTR.	CONGO	GABON	RWDA	TCHAD	ZAIRE
N0	93,81	73,81	71,80	46,86	36,88	89,97	84,19	79,1
N1	4,62	9,79	6,83	7,56	32,35	7,42	8,60	11,1
N2	1,16	11,75	7,78	25,87	23,25	1,66	5,29	7,5
N3	0,26	3,22	2,76	13,50	4,61	0,51	1,55	1,7
N4	0,07	1,01	0,69	4,27	2,03	0,29	0,33	0,4
N5	0,08	0,42	0,14	1,94	0,88	0,15	0,04	0,2
% Tot franc.	6,19	26,19	18,20	53,14	63,12	10,03	15,81	20,9

Il est tentant d'utiliser cette stratification reposant sur le nombre d'années de scolarisation pour identifier trois grands groupes de francophones en fonction de l'utilisation prioritaire ou exclusive qu'ils font des trois grandes variétés de français que sur le modèle de Bickerton (1975) on est enclin à repérer à l'intérieur du continuum (étant entendu que cette distinction possède une plus grande pertinence du point de vue sociolinguistique que linguistique).

— Les locuteurs N1 et N2 (que l'on baptisera peu lettrés, voire non lettrés lorsqu'il s'agit de sujets de type N0 qui auront appris le français «sur la tas») ne disposent que d'un français approximatif instable, marqué par l'interférence du substrat linguistique: ce basilecte qui reçoit souvent les appellations péjoratives de «petit-français» constitue le pôle inférieur du continuum.

— Les locuteurs N3 et N4 qui forment le groupe des lettrés (selon la terminologie usuelle) utilisent prioritairement un mésolecte, variété de français en relation assez lâche avec la norme scolaire et riche d'un grand nombre de particularités (lexicales mais aussi syntaxiques), souvent intégrées dans la norme locale. Cette variété s'apparente à une variété régionale de français (Lafage, 1979, 46). Les «lettrés» sont susceptibles d'utiliser éventuellement le basilecte lorsque la situation les y oblige (mais le plus souvent à regret).

— Enfin les locuteurs N5 (les intellectuels) pratiquent un acrolecte qui constitue le pôle supérieur du continuum et qui, dans ses manifestations les plus formelles, est fort proche de la norme orthoépique. En fonction du contexte les intellectuels pourront se servir de la variété mésolectale (par exemple en contexte informel pour éviter le reproche de parler un «gros français»), mais il leur sera difficile d'encoder (sinon en se servant artificiellement de quelques formules stéréotypées) du français basilectal qu'ils décoderont cependant facilement grâce à leur connaissance des véhiculaires africains.

Les données de l'I.R.A.F. montrent que par la proportion de locuteurs utilisant un français approximatif (basilectal) (N1 + N2), la R.P.C. arrive juste après le Gabon, mais est le premier pays d'Afrique Centrale pour celui des francophones maîtrisant la variété mésolectale (N3 + N4). Les chiffres actualisés de l'I.R.A.F. au 1/1/1989 confirment le développement de la proportion de locuteurs de niveau 3, 4, 5 (possédant un français stable) au détriment de celles des locuteurs de niveau 1 et 2 (français basilectal).

Avec une population francophone évaluée à 68,6 % de la population totale (personnes de plus de 15 ans), le Congo est le premier et le seul pays d'Afrique à compter dans sa population plus de la moitié de francophones. De plus la présence d'un nombre important d'individus possédant un français mésolectal (N3, N4), conforme à une norme locale mais toujours en relation avec la norme orthoépique est sans doute un facteur qui, selon l'hypothèse de S. Lafage (1989), diminue sensiblement les risques de pidginisation, voire de créolisation. En revanche, elle favorise l'émergence de nombreuses particularités suffisamment stables pour mériter le nom de régionalismes, en l'occurrence de «congolismes».

2.4. Exposition et production langagières

Résultat d'une volonté consciente du locuteur, la production langagière en français ou dans ce qui est généré ou perçu comme tel, répond à des stratégies de communication complexes où contraintes sociales et désir individuel s'interpénètrent dans un équilibre souvent précaire. La prise de parole et le choix d'une langue (tous les Congolais sont plurilingues) dans une société encore marquée par une longue tradition d'une oralité aux usages strictement réglementés, ne sont bien sûr pas neutres et mériteraient des études approfondies sur le modèle de celles que P. Wald a menées en Centrafrique (Manessy — Wald, 1984). Une première approche montre qu'il existe des situations où l'usage du françaiss résulte de contraintes sociales strictes. Ainsi, dans l'administration, le subordonné doit (sauf perversion ludique de l'usage autorisée par une complicité/familiarité assez rare) recourir en situation formelle au français pour s'adresser à son supérieur hiérarchique (qui, lui, peut plus facilement passer à une langue nationale, lorsqu'il est disposé à voir s'instaurer des rapports moins strictement hiérarchiques). Dans d'autres cas l'usage du français peut être lié, en l'absence de contraintes sociales coercitives, à une volonté de valorisation personnelle: Niangouna (1985, 184) montre que « dans les villages comme dans les villes, les gens s'efforcent de parler français vis-à-vis des étrangers. Les curés en général ont la pratique des langues congolaises: cependant les gens ont toujours tendance à leur parler en français pour se soustraire de la masse des Congolais peu évolués. » En revanche il est des situations (cf. 1.2.3. dans la justice coutumière) où le recours au français est proscrit. De façon globale, le penchant général des Congolais les pousse à produire des textes en français destinés à affirmer leur statut socio-culturel et/ou à impressionner leur(s) interlocuteur(s). Le français s'intègre à des stratégies langagières de séduction (rapport homme-femme), de rivalité (affirmation d'une position culturelle/sociale/économique supérieure ou égale à celle de l'interlocuteur) ou de dissuasion (le français, signe du pouvoir garantit à son utilisateur une certaine invulnérabilité et le met à l'abri de menaces potentielles). On voit ainsi dans certains cas se développer un français écrit ou oral, particulièrement ampoulé, que ses contempteurs ont tôt fait de baptiser « gros français ».

Passive, l'exposition à la langue française est également fréquente, en milieu urbain surtout. L'écrit dans son intégralité (publicité, affiches et banderoles révolutionnaires, étiquettes des produits importés, journaux, etc.) est en français et le locuteur alphabétisé ne peut manquer de d'associer français et code écrit. À l'oral, l'exposition est moindre même si son importance croît à mesure qu'augmente le nombre de francophones: ainsi le domaine de la musique moderne, si prisée des Congolais et jusque-là soumise à l'emprise du lingala, s'ouvre au français: un nombre croissant de compositeurs écrivent leurs chansons dans cette langue, soit parce qu'ils pensent mieux vendre ainsi leurs production à l'étranger, soit parce que bon nombre d'entre eux ont choisi de s'expatrier un temps en Europe

(à M'Putu) où ils espèrent trouver la consécration : le succès d'auteurs-compositeurs comme Zao semble leur donner raison.

3. Esquisse de bilan

Une évaluation de la situation du français au Congo et dans les autres pays d'Afrique Centrale réalisée conformément à la grille de l'I.E.C.F. révèle, tant du point de vue du status que du corpus, une position particulièrement privilégiée de cette langue en R.P.C. (cf. tableaux suivants).

STATUS	BUR.	CAM.	CENTR.	CONGO	GABON	RWDA	TCHAD	ZAIRE
Offic.	6	6	6	8	12	4	6	8
Textes.	4	2	4	4	4	3	3	4
T. adm.	3	2	4	4	4	3	3	3
Justice	2	2	3	4	4	2	2	2
Adm.loc.	1	2	2	3	3	1	1	2
Religion	0	1	1	91	1	0	0	0
Éducation								
Primaire	2	7	8	10	10	2	5	6
Second.	8	7	10	10	10	7	7	8
Sup.	10	7	10	10	10	10	8	10
Moyens com de masse								
Pres.écr.	2	4	4	5	5	2	3	5
Radio	2	3	3	3	4	2	3	3
Télév.	3	0	4	4	5	0	0	4
Cinéma	2	4	4	4	4	2	2	4
Edition	1	4	2	3	3	1	1	4
Sect. sec. et tert.	14	15	20	20	20	14	14	12
Total	60	66	85	93	99	53	58	75
Sur 100	56	61	80	87	91	50	54	70

CORPUS	BUR.	CAM.	CENTR.	CONGO	GABON	RWDA	TCHAD	ZAIRE
Ap lin.	11	12	13	14	14	11	11	13
Véhicu.	2	8	6	10	12	2	2	6
Compét.	2	5	3	12	10	2	3	5
Product.	2	4	3	4	4	2	2	3
Exposit.	1	5	4	6	6	1	1	4
Total	18	34	29	46	46	18	19	31
Sur 100	22,5	42,5	36	55,5	55,5	22,5	23,75	38,75

La représentation graphique (cf infra) confirme que le français possède au Congo, comme dans les autres pays d'Afrique Centrale, un statut qui excède de beaucoup son emploi réel. L'écart entre place institutionnelle et usage effectif y est cependant moins grand que dans des pays comme le Rwanda ou le Burundi, voire la Centrafrique, où il est en concurrence avec une langue véhiculaire africaine couvrant l'ensemble de l'espace national.

«Se superposant à l'ensemble des langues locales: les langues vernaculaires et les langues véhiculaires» (Niangouna, 1985, 192).

Son avenir sera d'autant plus prometteur qu'il saura s'adapter aux réalités et aux cultures congolaises, qu'il sera «capable d'exprimer l'héritage africain» (A. Césaire cité par J.-B. Tati-Loutard, 1985, 257), sans cependant entraver l'épanouissement des langues véhiculaires ou vernaculaires, parties intégrantes du patrimoine national.

BIBLIOGRAPHIE

A.L.A.C. CONGO:
— Atlas linguistique du Congo. Inventaire préliminaire, Paris, A.C.C.T. — C.E.R.D.O.T.O.L.A., 1983

BICKERTON (D.):
— Dynamics of a creole system, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

CALVET (L.-J.):
— La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot, 1987.

CHAUDENSON (R.):
— Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone, Aix-en-Provence, A.C.C.T.-I.E.C.F., 1988.
— «Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone. Mode d'emploi», Langues et développement, 1989, 4, pp. 5-14.

CHEMAIN (R.) — CHEMAIN (A.):
— Panorama critique de la littérature congolaise contemporaine, Paris, Présence Africaine, 1979.

CONFEMEN:
— Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, Paris, Champion, 1986.

COUVERT (C.):
— La langue française en République Populaire du Congo, Paris, I.R.A.F., 1982.
— La langue française en République Centrafricaine, Paris, I.R.A.F., 1983.
— La langue française en République du Tchad, Paris, I.R.A.F., 1983.
— La langue française en République du Cameroun, Paris, I.R.A.F., 1983.
— La langue française au Burundi, Paris, I.R.A.F., 1985.
— La langue française au Rwanda, Paris, I.R.A.F., 1985.
— La langue française au Zaïre, Paris, I.R.A.F., 1986.

DEVAUGES (R.):
— «Le chômage à Brazzaville. Étude sociologique», Cahiers de l'ORSTOM. Sciences humaines, vol. I, n°4, t.II, Paris, 1963.

ELIOU (M.):
— Enseignement et formation de la conscience nationale en République Populaire du Congo, Thèse de 3e cycle, Université de Paris, 1975.

FAIK (S.):
— Particularités lexicales du français au Zaïre. Fascicule 1.A-B, Niamey, I.N.D.R.A.P., 1979.

FERGUSON (Ch.):
— «Diglossia», Word, 1959, 45, pp. 429-439.

GUTH (S.):
— La République Populaire du Congo: École et Société, Thèse de 3e cycle, Université de Strasbourg II, 1973.

KOUVOUAMA (A.) — DACY (E.):
— «Conscience ethnique et conscience de classe au Congo», Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brazzaville, 1985, 1, pp. 277-291.

LAFAGE (S.):
— «La langue française en Afrique», in Lexicon der romanisitischen linguistik, 1989, V (à paraître)

LE PALEC (A.):
— Brazzaville: Note sur la situation linguistique de deux quartiers». Actes de la Ve Table Ronde des Centres de Linguistique Appliquée d'Afrique Noire, Bulletin de l'A.E.L.I.A., 1983, 6, pp. 31-40.

LIPOU (A.):
— «Le monolinguisme étatique dans les pays d'Afrique Noire d'expression française», Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brazzaville, 1985, 1, pp. 259-264.

MAKONDA (A.):
— »Une école «pour le peuple» ?», Politique africaine, 1988, 31, pp. 39-49.

MANESSY (G.):
— «Observations sur un corpus de français oral recueilli dans le sud du Cameroun», Bulletin du Centre d'Étude des Plurilinguismes, (Nice), 1978, 5, pp. 3-32.

MANESSY (G.) — WALD (P.):
— Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit, Paris, L'Harmattan, 1984.

NDAMBA (J.):
— «Le mythe de la francophonie», Dimi (Brazzaville), 1984, pp. 36-54.

NDINGA-OBA (A.):
— «La recherche linguistique et le problème de la langue nationale en République Populaire du Congo», La Saison des Pluies, 1980-1981, 3, pp. 2-12.
— L'enseignement en Afrique. Cas du Congo, Paris, Présence Africaine, 1989.

NGALASSO (N.M.):
— «État des langues et langues de l'État au Zaïre», Politique africaine, sept. 86, 23, pp. 7-27.

NIANGOUNA (A.):
— «L'influence du français sur les langues congolaises», Cataractes (Brazzaville), 1985, 1, pp 183-192.

OBENGA (J.):
— Introduction à la connaissance du peuple de la République Populaire du Congo, Brazzaville, Librairie Populaire, 1974.

OSSEBI (H.):
— Affirmation ethnique et discours idéologique: essai d'interprétation, Thèse de Doctorat de 3e cycle, Université de Paris V, 1982.

QUEFELEC (A.):
— «Français du Congo et français d'Afrique centrale, esquisse d'analyse typologique», Espace francophone, 1989, 2, pp. 185-200.

SORET (M.):
— Histoire du Congo, capitale Brazzaville, Paris, Berger-Levrault, 1978.

TATI-LOUTARD (J.-B.):
— «Problèmes de la littérature nationale», Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brazzaville, 1985, pp. 251-258.

NOTES

1 Dans un texte daté de 1975 mais publié en 1980, le futur Ministre de l'Éducation Nationale, Antoine Ndinga-Oba (1980) prône ainsi l'adoption du lingala comme langue nationale unique en considérant qu'il ne s'agirait que de ratifier officiellement le choix que les masses populaires paysannes et ouvrières ont déjà fait en certaines circonstances historiques, telles que la Conférence Nationale, pour exprimer leurs idées politiques. Dans son argumentaire il met surtout en avant des facteurs politiques (nécessité d'une langue nationale unique), linguistiques (plasticité d'une langue qui à son stade actuel de développement serait devenue une langue a-tribale, c'est-à-dire n'appartenant à aucune tribu) et sociolinguistiques (extension géographique du lingala à tout le pays, sensible particulièrement dans le domaine de la chanson).

2 Sur les difficultés de l'alphabétisation en langue nationale on évoquera les paroles attribuées à un responsable congolais lors du colloque Francophonie et géopolitique africaine (1987, 6): «Malgré mon enthousiasme, je me rendais bien compte, cependant, qu'il serait aventureux de commencer à alphabétiser ainsi [en langues nationales] dans les écoles. Il n'y avait pas de manuels et peu de maîtres connaissaient vraiment ces langues. Ils en avaient une connaissance empirique et non scientifique mais manquaient de grands ouvrages de référence. J'ai donc voulu commencer par l'alphabétisation des adultes... Et pourtant l'enquête a donné ceci: plus de 70 % des gens interrogés voulaient être alphabétisés en français, on se rendait compte que leur choix n'était pas motivé par le mépris de leur langue et aucun d'entre eux ne pensait que sa langue avait moins de possibilités culturelles ou même d'accessibilité à la science que d'autres. Mais ils répondaient par une question pleine de sagesse, une question de paysan: «Lorsque nous aurons appris cette langue, quels journaux allons-nous lire et à qui allons-nous commander dans nos langues? Vous, vous nous commandez, vous nous dirigez, vous nous dites ce qu'il faut faire en français et nous avons le sentiment que pour que nos enfants puissent bénéficier des mêmes pouvoirs que vous, eh bien, il faut qu'ils apprennent le français.

3 Il est regrettable (même si l'on en devine les causes) que le recensement de 1984 n'ait comporté dans son questionnaire aucun volet linguistique.